



Attestation pour augmentation de capacité Aménagement des locaux du titulaire de permis

Attestation délivrée en application de l'article 16 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, a. 106)

Identification du service de garde

Numéro de la division		Numéro de l'installation	
Nom du service de garde			
Adresse de l'installation visée par l'augmentation de capacité			

Information sur la capacité

Capacité de l'installation	Nombre d'enfants âgés de moins de 18 mois (poupons)	Nombre d'enfants âgés de 18 mois et plus	Total d'enfants
1. Permis actuel			
2. Nombre de places ajoutées			
3. Capacité totale projetée			

Attestation du professionnel

Le soussigné atteste que la capacité totale projetée n'est pas restreinte par l'effet d'une loi ou d'un règlement qui lui est applicable conformément à l'article 16 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, a. 106).		
Nom du professionnel	Numéro de membre de l'ordre professionnel	
Adresse du professionnel		
Signature du professionnel	Date de délivrance de l'attestation	